



ARRÊTÉ n° 25/2024
prononçant la FERMETURE
de l'hôtel LE TÉTRAS

Le Maire de la Commune de Notre-Dame de Bellecombe,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2212-2 ;
 Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles R 123-27 et R 123-52.
 Vu le Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;
 Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 20 avril 2006 portant création de la Commission de Sécurité ;
 Considérant le courrier du 17 avril 2024 de M. ROSSAT-MIGNOD Jean-Paul décidant de fermer l'hôtel pour le transformer en résidence de tourisme ;

ARRÊTE

Art. 1^{er}. – L'établissement **Hôtel LE TÉTRAS**, établissement n° 186E0002 - type : O - Catégorie : 5^{ème} sis à Notre-Dame de Bellecombe – 1826 route du Plan Denier **sera fermé au public à compter de la notification du présent arrêté à l'exploitant.**

Aucune partie de l'hôtel ne doit être occupée.

Art. 2. – M. le Chef de la brigade de Gendarmerie d'Ugine est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera également transmise à M. le Sous-Préfet d'Albertville et au S.D.I.S.

Fait à Notre-Dame de Bellecombe, le 17 avril 2024.

M. le Maire,

MOLLIER Philippe



Mr ROSSAT-MIGNOD Jean Paul

Hôtel Le TETRAS.

Les Frasses

-73590 – Notre Dame de Bellecombe.

COMMUNE de

17 AVR. 2024

NOTRE-DAME de BELLECOMBE

Mairie de N D Bellecombe.

285 Rue de Savoie.

73590 – Notre Dame de Bellecombe.

N D Bellecombe le 17 Avril 2024.

Déclassement Hôtel.

Suite à l'obtention du PC 07318621D1025 en date du 30/03/22 – Transformation d'un hôtel en résidence de tourisme - je demande le déclassement de mon établissement en qualité d'hôtel à partir de ce jour, le bâtiment se transforme en appartements, travaux en cours.

Recevez l'expression de mes sentiments les meilleurs .

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Rossat-Mignod', written over a horizontal line.